les cahiers du
Développement
Social Urbain

N°56
deuxième semestre 2012

Revue semestrielle publiée par
le Centre de ressources et d'échanges
pour le développement social
urbain en Rhône-Alpes

4 rue de Narvik – BP 8054
69351 Lyon cedex 08
Tél. 04 78 77 01 43
Fax. 04 78 77 51 79
Mail : crdsu.secretariat@free.fr
Site Internet : www.crdsu.org

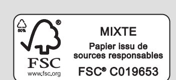
Directeur de la publication
Louis Lévêque
Directrice de la rédaction
Isabelle Chenevez

Maquette et mise en page
Nathalie Navarre

Illustration de couverture
© Yohanne Lamoulère
picturetank.com

Impression
Imprimerie Courand et Associés
(via C'Print)
82 route de Crémieu
38230 Tignieu-Jameyzieu

Revue imprimée
sur papier FSC issu de forêts
durablement gérées



ISSN : 1283-8497
Dépôt légal : 2e semestre 2012



éditorial

Ce numéro des *Cahiers* a pour objectif de fournir des points de repère sur les apports, tant concrets que potentiels, de l'Union européenne au bénéfice des quartiers défavorisés. Il revient sur les expériences acquises mais poursuit aussi une visée prospective. Il entend apporter des éclairages sur la façon dont la future politique de cohésion se dessine, pour la période 2014-2020, sur les débats en cours concernant son budget, ses priorités et la philosophie d'intervention qui la sous-tend, en particulier sur les questions urbaines. Or, ces débats interviennent à un moment où parallèlement la France s'interroge sur les nécessaires évolutions de la « politique de la ville », et où l'expérience acquise dans les différents pays européens questionne plus précisément la place et la plus-value des fonds européens dans le développement des villes et de leurs quartiers en difficulté.

« S'attaquer » à ce sujet serait une démarche peu aisée, et jonchée de chausse-trapes, nous le savions en démarrant. Pourquoi ? Parce que dès que l'on parle des leviers d'intervention de l'Europe, la perplexité est souvent de mise, face à des mécanismes qui peuvent apparaître lointains, complexes, encore difficilement accessibles à la plupart des territoires. La prise d'appui sur les politiques européennes reste trop souvent « réservée » à des cercles d'experts et spécialistes. On rajoute encore à la difficulté quand il s'agit de soutenir des démarches de développement territoriales, alors même que les politiques et outils d'intervention de l'Union européenne sont essentiellement sectoriels. Dès lors, comment dépasser, dans le traitement de notre sujet, le cercle des initiés ?

Autre point de difficulté, qui a été en même temps un parti pris de départ : organiser un numéro se situant entre bilan d'étape et perspective. La future politique de cohésion est en préparation. Elle est le principal instrument de l'Union européenne pour contribuer à réduire les écarts et les disparités entre les 271 régions européennes, selon des principes de solidarité communautaire et de proximité. Cette politique vise la création d'emplois, la compétitivité mais aussi l'amélioration de la qualité de vie et le développement durable, autant de sujets qui ont une résonance et des déclinaisons particulières dans les quartiers en difficulté et donnent lieu à des réalisations importantes.

Le cadre stratégique est connu, et consigné dans la « Stratégie Europe 2020 », laquelle fixe comme cap collectif de stimuler une croissance intelligente, durable et inclusive. Les cadres budgétaire et réglementaire sont encore soumis à des arbitrages européens. Nous bouclons d'ailleurs ces *Cahiers* au moment où le sommet européen de Bruxelles de novembre 2012 se solde par un échec provisoire, un accord n'ayant pu être trouvé par les 27 États membres sur le montant et les priorités du budget de l'Union. Aussi, ce numéro porte-t-il bon nombre de questionnements qui restent encore sans réponse pour l'instant. Il ne peut donc être abordé comme un « mode d'emploi » pour qui voudrait maintenir ou accéder à des financements européens sur l'urbain. Ces questions ont traversé le collectif qui nous a soutenus dans la production de ce numéro.

Celui-ci est organisé autour de trois parties. Nous avons voulu tout d'abord montrer comment les politiques urbaines ont peu à peu pris corps et s'affirment

••• ➚

•••

Ce numéro a bénéficié des apports des membres du comité d'orientation constitué de : Sophie Boussac-Loarec, chargée du suivi des PUI au SGAR Rhône-Alpes, Romain Briot, chef de projet de la Mission Europe Urbain, Jérémy Le Roy, chargé de communication de la Mission Europe Urbain, Claire Prédal, chargée de mission Europe, direction des politiques territoriales à la Région Rhône-Alpes, et Guillaume Tournaire, responsable des projets européens à Grenoble Alpes Métropole.

Ce numéro a été réalisé avec l'appui de Jean-Paul Villié du Carrefour Rhône-Alpes Europe Direct



Vos réactions sur twitter : # cahiers56crdsu

progressivement dans les politiques européennes, alors même que l'Union européenne n'a aucune compétence directe en la matière. L'affirmation doit toutefois être relativisée : la notion même d'« urbain » renvoie à des réalités, des territoires et des politiques publiques très diverses selon les différents États membres. La France se démarque de ce point de vue, ayant une tradition forte d'intervention en matière d'aménagement du territoire, d'aménagement urbain et de politique de la ville. Car s'il est acquis aujourd'hui que les futures politiques consacreront un chapitre important à l'urbain, la place relative et la philosophie d'intervention de l'Union dans les quartiers en difficulté font encore partie des questions assez fortement discutées. On n'a jamais autant parlé d'urbain, pourrait-on dire, y compris à l'occasion de débats parfois vifs, et de négociations encore en cours entre les États membres, d'une part, et entre la Commission européenne, le Parlement et le Conseil, d'autre part. Notre objectif est alors de donner des éclairages sur les priorités aujourd'hui définies, sur lesquelles se concentreront les fonds structurels, et des clés de compréhension sur le processus en cours, et sur les termes de débat actuels. Ces débats trouvent d'ailleurs des prolongements au sein des États membres, y compris en France.

La seconde partie du numéro vise à montrer comment se sont traduits en actes les appuis de l'Union européenne ces dernières années. Il s'agit de valoriser et mettre en débat l'expérience acquise. Appui à des réseaux d'échanges thématiques entre villes européennes, soutien à des « projets urbains intégrés » abordant globalement la revitalisation urbaine et sociale des quartiers, impulsion sur certains sujets grâce à des programmes thématiques spécifiques, mobilisation du fonds social européen sur l'aide à l'insertion et à l'emploi des publics qui en sont les plus éloignés… la palette est large. Nous avons tenté de voir comment les politiques européennes ont pu impulser, soutenir ou amplifier des projets territoriaux axés sur la réduction des inégalités sociales territoriales en milieu urbain. Il n'y a là aucune prétention à une quelconque exhaustivité, mais plutôt le souhait de mettre en exergue des lignes de conduite et des processus de travail privilégiés par l'Union.

À chaque fois, la question de la plus-value spécifique des fonds européens est interrogée. Sur le fond, en quoi les politiques communautaires ont-elles permis de renouveler pour partie l'approche des questions urbaines et sociales ? Mais quelles sont aussi les potentialités pour l'avenir, au regard de certaines des priorités de l'Union européenne : le développement économique et l'emploi, les technologies d'information et de communication, la lutte contre le changement climatique et le développement durable…

Ce numéro des *Cahiers* souhaite enfin être un espace de débat, dans sa dernière partie, sur les cadres de travail à venir, et sur les conditions pouvant permettre aux collectivités locales et à leurs partenaires de mobiliser plus et mieux les leviers de l'Union européenne à l'avenir. L'expérience acquise dans le cadre des projets urbains intégrés, qui a eu une expression forte en Rhône-Alpes, et a fait l'objet d'un bilan collectif avec les collectivités concernées, est mise en débat et ouvre des questionnements. Différents articles en font état. Plus globalement, plusieurs contributeurs portent l'accent sur la nécessité d'aborder les fonds européens comme une opportunité nouvelle, certes, mais devant répondre à des exigences spécifiques ainsi qu'à des règles de gestion et d'administration de plus en plus fortes. Ce numéro invite plus largement à voir comment les politiques européennes promeuvent une certaine vision de la ville de demain, et peuvent être sources d'inspiration pour les politiques locales à l'avenir, notamment en matière de développement urbain durable.

Bonne lecture.

Isabelle Chenevez